	EXTRAIT DU REGISTRE D DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
---	--

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 14 NOVEMBRE 2022 à 8h30	Date de convocation : 8 novembre 2022
---	---------------------------------------

Délibération	<table border="1"> <tr> <td>Membres en exercice :</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> </table>	Membres en exercice :	19								
Membres en exercice :	19										
N°B2022_107	<table border="1"> <tr> <td>Votants :</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> <tr> <td>Suffrages exprimés :</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> <tr> <td>Pour :</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> <tr> <td>Contre :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Abstention :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	Votants :	19	Suffrages exprimés :	19	Pour :	19	Contre :	0	Abstention :	0
Votants :	19										
Suffrages exprimés :	19										
Pour :	19										
Contre :	0										
Abstention :	0										

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, JAMMES Michel, PY Michel, RIO Jean-Louis

<p>EXCUSES :-</p> <p>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), BELART Xavier (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), HERAS Guillaume (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), LAPALU Christian (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), JAMMES Michel (délibération N°C2022_122 et N°C2022_123), PY Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), RIO Jean-Louis (délibération N°C2022_132)</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, MARTIN Henri</p> <p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-</p>
--	---

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FINANCES- Demande de subvention au Conseil départemental de l'Aude pour l'opération « Réaménagement et mise en accessibilité de la médiathèque du Grand Narbonne »

La médiathèque du Grand Narbonne a été inaugurée en 2004. Un diagnostic temporel a été réalisé en 2019, identifiant les besoins nouveaux de la lecture publique.

Un étude de reprogrammation a ainsi été réalisée en 2021-2022 et a prescrit de nouveaux aménagements pour améliorer les processus d'accueil, renforcer l'accessibilité du bâtiment en particulier pour les handicaps visuels, adapter les espaces pour de nouvelles fonctions et plus de convivialité, adapter l'offre de service numérique.

Le réaménagement portera sur :

- l'espace d'accueil, avec des portes rotatives pour mieux isoler le bâtiment à l'entrée des visiteurs,
- le changement des mobiliers de rayonnage et leur organisation pour des espaces plus conviviaux,
- un nouvel espace de médiation au 1^{er} étage
- un espace modulable pour participer à des activités : formation, ateliers conférences
- des espaces adaptés à l'accueil de classes : aménagement de la salle jeunesse et multi média.

Au total, le montant estimatif des dépenses pour l'opération s'élève à 1 500 000 € HT

Dont 425 000 euros HT de dépenses éligibles au règlement d'aides du Département de l'Aude :

- Portes tournantes : 145 000 €
- Signalétique dont signalétique handicap : 55 000 €
- Travaux salles jeunesse et multimedia : 200 000 €
- AMO travaux 25 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Conseil Départemental de l'Aude : 85 000 € (20%)
- Etat- DRAC Part de la Dotation Générale

Décentralisation affectée à l'opération : 127 500 € (30%)

- Autofinancement Grand Narbonne : 212 500 € (50%)

A l'unanimité, Bureau décide :


- De solliciter une demande d'aide auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour financer le projet « Réaménagement et mise en accessibilité de la médiathèque du Grand Narbonne » pour un montant de 85 000 € ;
- D'approuver le plan de financement figurant ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

